



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Septembre 2024

Référence
D2024_25

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 10 | 8 | 10 |

| Vote |
|----------------|
| à l'unanimité |
| Pour : 10 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2024, le Jeudi 26 Septembre 2024 à 19:30, le Conseil Municipal de la commune de Charmont-en-Beauce s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : Mme PRUNET Delphine, Maire, M. MALON Stéphane, M. JOLIN Lionel, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Mme LAROYE Aurélie, M. LE MOAL David

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PION Gabrielle à M. BELTOISE Antony, Mme SAUVERVALD Margaux à Mme PRUNET Delphine

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Pithiviers
Le : 27/09/2024
Et
Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : Mme PERON Adeline

Objet de la délibération : Décision Modificative n°2

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le Budget Primitif 2024 de la Commune de Charmont en Beauce ;

Considérant, d'une part que les études effectuées dans le cadre du projet de construction d'un centre technique ont été suivies de travaux, il convient d'intégrer les montants aujourd'hui enregistrés au compte 203 (Frais d'études) au compte 2131 (Constructions bâtiments publics) ;
d'autre part que certaines écritures n'ont pas fait l'objet d'une imputation comptable correcte, qu'elles sont enregistrées au compte 21752 (installations de voirie mise à dispo) et au compte 2178 (autres immo corporelles reçues au titre d'une mise à disposition) en lieu et place des comptes 2152 (installation de voirie), 2183 (matériel informatique), 2188 (autres immobilisations corporelles).

En conséquence, Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024

| | | |
|------------|-------------------------------|-------------|
| 45080 | COMMUNE DE CHARMONT EN BEAUCE | DM n°2 2024 |
| Code INSEE | COMMUNE DE CHARMONT EN BEAUCE | |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Immobilisation

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-2131 : Constructions bâtiments publics | 0.00 € | 2 460.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2152 : Installations de voirie | 0.00 € | 900.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2183 : Matériel informatique | 0.00 € | 2 195.77 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2188 : Autres immobilisations corporelles | 0.00 € | 203.98 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 2 460.00 € |
| R-21752 : Installations de voirie (mise à dispo) | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 900.00 € |
| R-2178 : Autres immo corporelles reçues au titre d'une mise à disposition | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 2 399.75 € |
| TOTAL 041 : Opérations patrimoniales | 0.00 € | 5 759.75 € | 0.00 € | 5 759.75 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0.00 € | 5 759.75 € | 0.00 € | 5 759.75 € |
| Total Général | | 5 759.75 € | | 5 759.75 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Autorise, la décision modificative n°2 ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/09/2024
Le Maire
Delphine PRUNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.